

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2047

présenté par

Mme Moutchou, Mme Kochert, M. Larsonneur, M. Benoit, Mme Violland, M. Lamirault,
M. Thiébaud et M. Alfandari

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	6 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	6 000 000
TOTAUX	6 000 000	6 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à relever de 6 millions d'euros, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, les crédits du programme 163 « Jeunesse et vie associative » de la mission « Sport, jeunesse et vie associative », afin d'accorder une hausse de crédits au fonds de développement de la vie Associative (FDVA).

Le FDVA est un fonds destiné à accompagner le secteur associatif, aux plans national et local. En

cette période de crise sanitaire, et compte tenu de la crise économique et sociale à venir il est indispensable de renforcer le soutien et le développement du tissu associatif de notre pays.

Cette hausse des crédits de l'action 1 « Développement de la vie associative » du programme 163 est financée par un prélèvement dans l'action 1 « Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques » du programme 350 « Jeux olympiques et paralympiques 2024 ».